

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation des conventions de partenariats à intervenir avec différents acteurs de l'économie sociale et solidaire

Séance du 30 septembre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2014

OBJET : Approbation des conventions de partenariats à intervenir avec différents acteurs de l'économie sociale et solidaire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Othmane Khaoua,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Ville de développer une économie sociale et solidaire sur son territoire en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat social,

Vu les projets de conventions concernant les modalités de partenariats avec les acteurs de l'ESS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les conventions de partenariats avec les associations suivantes :

- l'Atelier Ile de France,
- Hauts-de-Seine Initiatives,
- le Moovjee,
- l'IUT de Sceaux,
- le Comptoir de l'Innovation.

AUTORISE le maire à les signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Khaoua